Le Soir
PANORAMA
Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail :
info@lesoirdalgerie.com

A FONDS PERDUS

L'esclavage au temps des Émirats

Par Ammar Belhimer
ambelhimer@hotmail.com

Le bras armé et financier, porte-voix de la contre-révolution et des intérêts étrangers dans le monde arabe, vient d'être repris en flagrant délit de violation des droits sociaux fondamentaux.

Ce 27 mars 2012, un énième rapport de la Confédération syndicale internationale (CSI) sur les droits des travailleurs dans les Émirats arabes unis (EAU) dressait le tableau, honteux, de pratiques d'un autre âge qui s'apparentent au «travail forcé». Le sévère réquisitoire adressé par la CSI à ce qui fait figure de bras armé et financier de la croisade contre le mouvement de libération national arabe précédait de peu la réunion du Conseil général de l'OMC qui examinait les politiques commerciales des EAU du 27 au 29 mars, à Genève. Une épreuve inévitable pour tout pays aspirant à accéder à l'OMC en raison des engagements de cette dernière à veiller à l'observation des normes fondamentales du travail au niveau international.

Le rapport ne va pas par mille et un chemins et n'accorde aucune circonstance atténuante : il rend les Emirats arabes unis coupables d'enfreindre «toutes les normes fondamentales du travail».

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a rappelé que, dans cet émirat, pas un seul syndicat n'est autorisé à exercer librement et équitablement. L'interdiction de former des syndicats concerne aussi bien les enseignants et les juristes que les ouvriers de la construction. Aussi, les fonctionnaires, les employés domestiques et les travailleurs des «services essentiels» tels que la santé, le transport et l'industrie pétrolière et gazière n'ont pas le droit de grève.

«La main-d'œuvre étrangère, qui constitue 70% de la population, subit tout le poids des violations des droits syndicaux. De fait, la législation du travail locale discrimine ces travailleurs embauchés par le biais d'un système de parrainage, qui les rend vulnérables au travail forcé et à l'exploitation», a dit Sharan Burrow. Parmi la main-d'œuvre étrangère embauchée aux Émirats, il y a notamment des femmes de ménage et des ouvriers de la construction en provenance de pays d'Asie du Sud comme le Népal, l'Inde et le Bangladesh, mais aussi de pays arabes voisins, comme l'Égypte ou le Yémen. Ces travailleurs et travailleuses sont soumis à des horaires de travail excessivement longs et sont fréquemment victimes d'abus physiques, psychologiques et sexuels.

En 2011, la CSI avait présenté des preuves documentées de violations des droits des travailleurs à Dubaï, dans un rapport d'enquête intitulé «Golfe : la face honteuse du miracle».

Au-delà des façades étincelantes de Doha (Qatar) et de Dubaï (Émirats arabes unis), le document relate des histoires de migrants qui ne disposent d'aucun droit et vivent dans des conditions inhumaines.

«Loin des centres commerciaux climatisés et des beaux appartements du front de mer, ils vivent, entre hommes seulement, dans des logements surpeuplés ressemblant à des casernes, situés dans des banlieues poussiéreuses qui vont en s'étendant, dont le tristement célèbre quartier Sonapur de Dubaï et la zone industrielle à la périphérie de Doha.»

La zone industrielle en question – un espace coincé entre une décharge et un cimetière — héberge à elle seule plus de 150 000 travailleurs migrants dans une banlieue ironiquement appelée Sonapur, qui signifie «ville dorée» en hindi. Le même rapport poursuit : «Au sein de l'opulence du Golfe, les migrants vivent dans de sordides taudis. Ces hommes ont des journées de travail exténuantes, souvent sous une chaleur torride, puis ils sont ramenés à leur logement d'entreprise dans les bus de l'entreprise ; ce qui les attend, ce sont des chambres où il s'entassent parfois à dix, de la nourriture on ne peut plus simple, des toilettes et des douches souvent rudimentaires et une climatisation qui, dans les rares cas où elle est prévue, est de toute façon inefficace face aux températures estivales qui grimpent au-dessus des 40°C.»

Autre forme d'apartheid insoupçonnable : avec trois fois plus d'étrangers que de ressortissants nationaux, les autorités tiennent à empêcher que les centaines de milliers de «célibataires» pauvres ne débarquent dans les centres commerciaux cossus, les souks pittoresques ou les projets urbains de luxe au bord de la mer.

Giovanni Espinal, professeur d'université américain chargé d'un programme de formation destiné aux migrants, estime à plus de 200 000 le nombre de travailleurs à faibles revenus qui vivent au milieu du dédale d'hôtels, d'usines, de hangars et d'ateliers de réparation de voitures de la zone industrielle. La banlieue, immense, dont la surface équivaut en gros à celle de 1 134 terrains de football, est pourtant méconnue et cachée aux yeux du monde.

Nombreux sont ceux qui effectuent un travail dangereux, mais ils n'ont qu'une couverture médicale dérisoire, voire inexistante.

Les travailleurs migrants supportent l'insupportable en échange de la possibilité de subvenir aux besoins de leurs familles grâce à des salaires qui ne sont perçus qu'avec des mois de retard.

Escroqués par des agents de recrutement sans scrupules, ils déchantent très vite en découvrant que les salaires perçus sont inférieurs à ceux négociés avant leur départ. Véritable traumatisme pour les migrants qui se retrouvent à lutter pour rembourser les dettes contractées pour payer leur voyage jusque dans le Golfe.

Par ailleurs, les travailleurs n'ont aucune possibilité d'échapper aux griffes des employeurs qui les exploitent, enserrés dans un système dénommé Kafala en vertu duquel ils sont liés à des entreprises locales qui se sont portées garantes. En vertu de ce même système, ils doivent avoir une entreprise locale qui se porte garante, pour laquelle ils travailleront pendant toute la durée de leur séjour dans le pays d'accueil.

«Ce système revient à les piéger dans leur emploi pendant toute la durée de leur contrat. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles qu'ils auront l'autorisation de changer d'employeur pendant leur séjour», déplore le rapport de la CSI.

Des obstacles sont également créés pour les empêcher de quitter le pays s'ils ne sont pas satisfaits de leurs conditions de vie ou de travail. Les employeurs qui les ont parrainés retiennent souvent leurs passeports, ou bien refusent de leur donner l'autorisation nécessaire pour obtenir un visa de sortie.

Les critiques internationales à l'encontre du système sont nombreuses et ne méritent pas une grande érudition ou l'humanisme de mère Thérésa pour épingler les Emirats arabes unis. «Le système de "visas gratuits" ou Kafala (parrainage) crée des distorsions sur le marché et peut mener au travail forcé et à la traite des êtres humains», affirme l'Organisation internationale du travail dans un rapport sur la région publié en janvier 2011 sans qu'il ne provoque la moindre lueur printanière arabe.

«Les dispositions de la loi sur le parrainage mettent en place des conditions pouvant déboucher sur des situations apparentées au travail forcé et à l'esclavage», déclare le département d'Etat américain dans son rapport de 2009 sur les droits de l'Homme au Qatar.

Ne sachant plus quoi faire devant les mauvais traitements subis ou les arriérés de salaires, certains travailleurs n'ont d'autre choix que la fuite.

Les femmes travailleuses sont moins visibles, mais il y a des dizaines de milliers de femmes migrantes dans les pays du Golfe, servantes domestiques vivant chez leur employeur, où elles courent le risque de subir les pires abus verbaux, physiques ou sexuels.

Voici un des nombreux témoignages consignés dans le rapport : celui de Soraya, une jeune mère originaire de l'île de Mindanao, dans la région australe des Philippines.

«Après un an à s'épuiser au travail, sans un seul jour de congé et sous les injures constantes et parfois les agressions physiques de sa patronne, qui lui a même mis une fois les mains dans un four chaud, Soraya, 31 ans, a fui en février. La goutte qui a fait déborder le vase, c'est quand sa patronne l'a agressée à coups de chaussure à talon aiguille.»

Un fait parlant, comme des milliers d'autres, qui se passe de tout commentaire.

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

Indignations sélectives !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com
hlaalam@gmail.com

Législatives du 10 mai prochain. Menasra et le…

… FIS menacent de se retirer du scrutin !

Attention, Messieurs et Mesdames ! Il y a indignation et indignation ! Faut pas amalgamer comme dirait la Marine ! Ainsi, sous ces cieux, chez nous, vous trouverez des personnes vachement silencieuses sur la question de la repentance de la France de ses crimes coloniaux. Des gens qui vous expliqueront fort doctement qu'il y a d'autres priorités que d'exiger de la France de demander pardon à l'Algérie. Et, bizarrement, les mêmes personnes, exactement les mêmes sortent brutalement de leur mutisme pour s'offusquer de la tentative de vente aux enchères des instruments de torture employés par Fafa en Algérie. Je trouve ce positionnement bien inconfortable, ma foi. Un contorsionnisme hallucinant. Mais il serait naïf de croire comme je le fais que cette position-là est réellement incommode. Que nenni ! Au fond, ça permet de se dédouaner, tout simplement. De ne pas assumer la mise en accusation directe de la France, et de plutôt tirer des fléchettes aux bouts caoutchoutés sur des reliques, des guillotines et des gégènes rouillées. C'est tellement plus facile de monter au grenier et d'y cogner des machins inanimés. Sûrement plus facile que d'assumer : oui ! La France doit présenter des excuses pour ce qu'elle a commis comme crimes ignobles, inhumains en Algérie. Pourquoi y aurait-il une modularité de la demande en pardon ? Pourquoi devrais-je m'interdire de comparer les rafles du Vél' d'hiv' aux enfumades du Dahra ? En vertu de quelle règle d'étalonnage les camps de Drancy auraient-ils été plus invivables que ceux de Paul Cazelles ou de Saint-Leu ? Qui a désigné et intronisé les membres de ce jury de l'ombre qui décrète qu'une victime de l'Holocauste a plus souffert qu'un paysan du Hodna brûlé vif dans une grotte aux issues bouchées par des spahis, commandés par un général de l'armée régulière de France ? Mais laissons-là la France à son travail de mémoire ! Ce qui m'importe tout en m'insupportant au plus haut point aujourd'hui, ce sont ces indignations de confort qui jaillissent à profusion chez moi, ici, en Algérie. Non ! Disent-elles de concert ! C'est inhumain de vendre des reliques de la torture aujourd'hui ! Quel courage, chevaliers ! Le courage peut-il aller jusqu'à exiger publiquement, par écrit, de la France, cette France des visas de longue durée, cette France des bourses d'études octroyées aux chérubins, de demander à cette France-là précisément de dire pardon pour ces ignominies coloniales ? Ici, c'est écrit noir sur blanc. Advienne que pourra ! Alors, chiche ! Plutôt que de faire mumuse avec des objets de musées des horreurs, allons au fond des choses, une fois au moins. Et ne demandons que ce qui a été déjà accordé. Par exemple ces trémolos d'un Chirac se repentant au nom de la France devant le mémorial dédié aux victimes de la Shoah. Ce pardon offert avec des larmes en prime, et dont sont privés aujourd'hui encore les descendants de ce paysan de la steppe algérienne sorti de sous sa tente, les bras sur la tête, l'air hagard, et assassiné froidement par un parachutiste de l'armée française. Y a-t-il plus insoutenable que le lent mouvement de son corps s'abattant sur le tissu rugueux de sa kheïma loqueteuse ? Les breloques monstrueuses, déjà fort rouillées, et leur négoce sur e.bay pourront toujours attendre notre deuxième vague d'indignation, n'est-ce pas ? Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.

Publicité